Publié le 13/12/2023



ID: 083-218300507-20231213-23_622-AR



Ville de Draguignan DÉCISION MUNICIPALE N° 2023-622

OBJET: Demande de subvention auprès du Département pour l'aménagement des rues piétonnes de Draguignan.

Richard STRAMBIO – Maire de la Ville de DRAGUIGNAN, Président de Dracénie Provence Verdon agglomération (DPVa), Conseiller régional de la région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-22-26;

Vu les délibérations n° 2020-031 du 11 juin 2020 et n° 2023-157 du 15 novembre 2023, par lesquelles le Conseil Municipal a délégué, sans aucune réserve à son Maire et pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la nécessité de solliciter une subvention pour la 2ème phase de l'aménagement des rues piétonnes de Draguignan;

DÉCIDE

Article 1 : De solliciter une aide financière en 2024 comme suit :

| Aménagement zone piétonne 2 ^{ème} phase | 1 277 529,31 € HT | Autofinancement | 766 517,58 € HT |
|--|-------------------|-----------------|-----------------|
| | | Département | 511 011,72 €HT |

<u>Article 2</u>: Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3: La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision et, rappelle conformément aux dispositions de l'article R421-1 du Code de justice administrative, qu'elle peut être contestée devant le Tribunal Administratif de TOULON, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait à Draguignan, le 13 DEC. 2023

Richard STRAMBIO

MAIRE DE DRAGUIGNAN

Président de DPVa Conseiller régional